DEPARTEMENT DE L'ISERE

alpe*huez

Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Agrandissement au 1/2500

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération en date du 16 février 2022, approuvant la modification n° 2 du PLU d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2a	PROCEDURES							
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES		REVISIONS	
ECHELLE 1/2500	N°1	Approuvée le 26/11/2019	N°1	Approuvée le 17/02/2021	N°1	Approuvée le 19/05/21	N°1	
Mise au point			N°2		N°2		N°2	
			N°3		N°3		N°3	

Territoires demain

CONCEPTION

B.E - DESSIN
Agence de St Julien en Genevois
contact@sarel-geometre.com

SARL CANEL GÉOMÈTRE - EXPERT
74 160 PUJAY-CLARINS
74 160 PUJAY-CLARINS
74 160 ST JULIEN EN GENEVOIS
74 160 SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY
74 490 MENTHON
74 490 SAINT JEOIRE
74 490 ST GERVAIS LES BAINS-VALLORCINE
74 700 SERVOZ
74 700 SAINT GERVAIS
01 480 PERI-LEVONAS-MIZIEUX

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE *indicative*	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation de l'accès	241 m²	Commune

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- UHh1 — Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- UHh1*, UHh1**, UHh1***, UHh1**** — Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- UHh3 — Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- UH2-oap1 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP
- UH2*-oap1 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, avec règles de hauteur spécifiques et soumis à OAP
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- UH3* — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- UE — Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE-oap1 — Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- UT — Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE

- 2AU — Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

ZONE AGRICOLE

- Aa — Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- N — Zone naturelle
- Ne — Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nls — Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- 1 — N° de l'emplacement réservé (voir liste)

PRESCRIPTIONS

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

- Secteur de mixité sociale n°1 à 7

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées **STECAL 1 à 3, 5, 6 et 8 à 11**

Elément identifié au titre de l'article L.123.1.5.II.6° du CU

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE L'ISERE

alpe*huez

Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération en date du 16 février 2022, approuvant la modification n° 2 du PLU d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2a	PROCEDURES							
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES		REVISIONS	
ECHELLE 1/7500	N°1	Approuvée le 26/11/2019	N°1	Approuvée le 17/02/2021	N°1	Approuvée le 19/05/21	N°1	
			N°2		N°2		N°2	
Mise au point			N°3		N°3		N°3	

Territoires demain

CONCEPTION

B.E - DESSIN
Agence de St Julien-en-Genevois
contact@sarl-canel-geometre.com

SARL «CANEL» GEOMETRE - EXPERT
12 RUE PIERRE GIRARD 74160 BEAUMONT
12 RUE PIERRE GIRARD 74160 BEAUMONT
19 RUE BOND DE CHABLAIS 74 290 MENTHON-SAINT-BERNARD
19 RUE BOND DE CHABLAIS 74 290 MENTHON-SAINT-BERNARD
15 RUE NATIONALE 74 500 SCIEZ
15 RUE NATIONALE 74 500 SCIEZ
15 RUE SARRIS 74 200 THONON-LES-BAINS-GENEVOIS
15 RUE SARRIS 74 200 THONON-LES-BAINS-GENEVOIS
19 AVENUE DU FORT 74 110 MORZINE
19 AVENUE DU FORT 74 110 MORZINE
Tél 04 50 73 07 47
Tél 04 50 73 07 47
Tél 04 50 35 66 55
Tél 04 50 35 66 55
Tél 04 50 72 60 56
Tél 04 50 72 60 56
Tél 04 50 79 00 56
Tél 04 50 79 00 56
Tél 04 50 79 11 44
Tél 04 50 79 11 44

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- UHh1 — Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- UHh1*, UHh1**, UHh1***, UHh1**** — Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, ou les constructions sont limitées
- UHh3 — Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- UH2-oap1 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP
- UH2*-oap1 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, avec règles de hauteur spécifiques et soumis à OAP
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- UH3* — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- UE — Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE-oap1 — Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- UT — Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE

- 2AU — Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

ZONE AGRICOLE

- Aa — Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- N — Zone naturelle
- Ne — Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nls — Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- 1 — N° de l'emplacement réservé (voir liste)

PRESCRIPTIONS

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

- Secteur de mixité sociale n°1 à 7

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées **STECAL 1 à 3, 5, 6 et 8 à 11**

Elément identifié au titre de l'article L.123.1.5.II.6° du CU

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

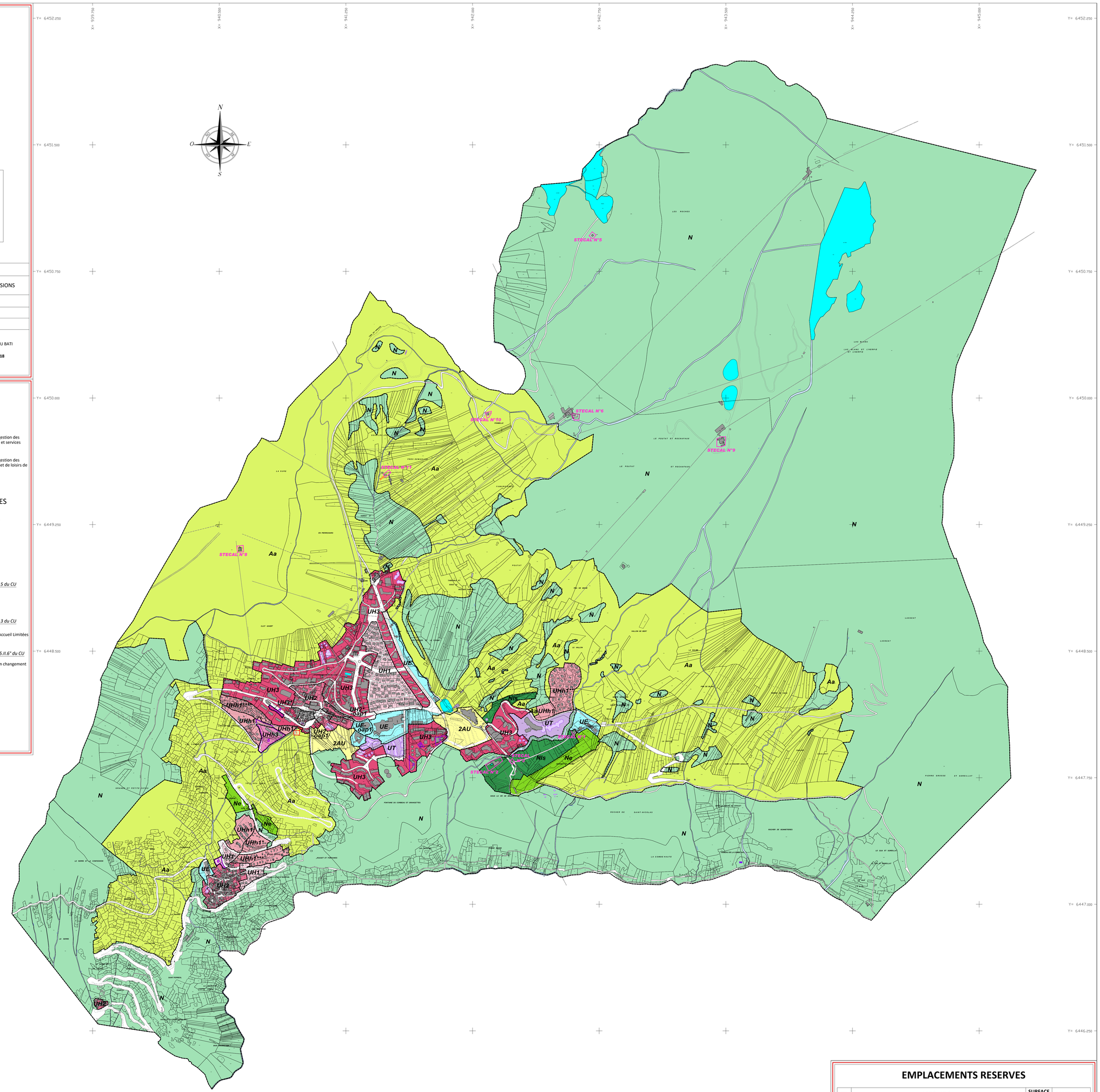

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE *indicative*	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation de l'accès	241 m²	Commune

DEPARTEMENT DE L'ISERE

alpe*huez

Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan des périmètres

Agrandissement au 1/2500

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération en date du 16 février 2022, approuvant la modification n° 2 du PLU d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2b	PROCEDURES							
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES		REVISIONS	
ECHELLE 1/2500	N°1	Approuvée le 26/11/2019	N°1	Approuvée le 17/02/2021	N°1	Approuvée le 17/02/2021	N°1	
Mise au point			N°2		N°2		N°2	
			N°3		N°3		N°3	

Territoires demain

CONCEPTION

B.E - DESSIN
Agence de St Julien-en-Genevois
contact@sarl-geometre.com

SARL CANEL GÉOMÈTRE - EXPERT
74 360 SYLVAMOISSON T 04 50 76 00 77
74 270 FRONTON LES BAINS T 04 50 73 70 70
74 270 SEVRIER LES BAINS T 04 50 52 07 07
74 160 SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY T 04 50 35 92 75
74 290 MONTHEY T 04 50 71 42 42
74 410 SAINT-JORIOZ EN HAUTE-SAVOIE T 04 50 68 10 10
74 700 SALLANCHES T 04 50 58 02 50
74 700 SERVOZ T 04 50 55 42 00
74 700 CHAMONIX T 04 50 53 55 00
01 480 PERONNAS MONTMEY T 04 74 42 48 00

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018

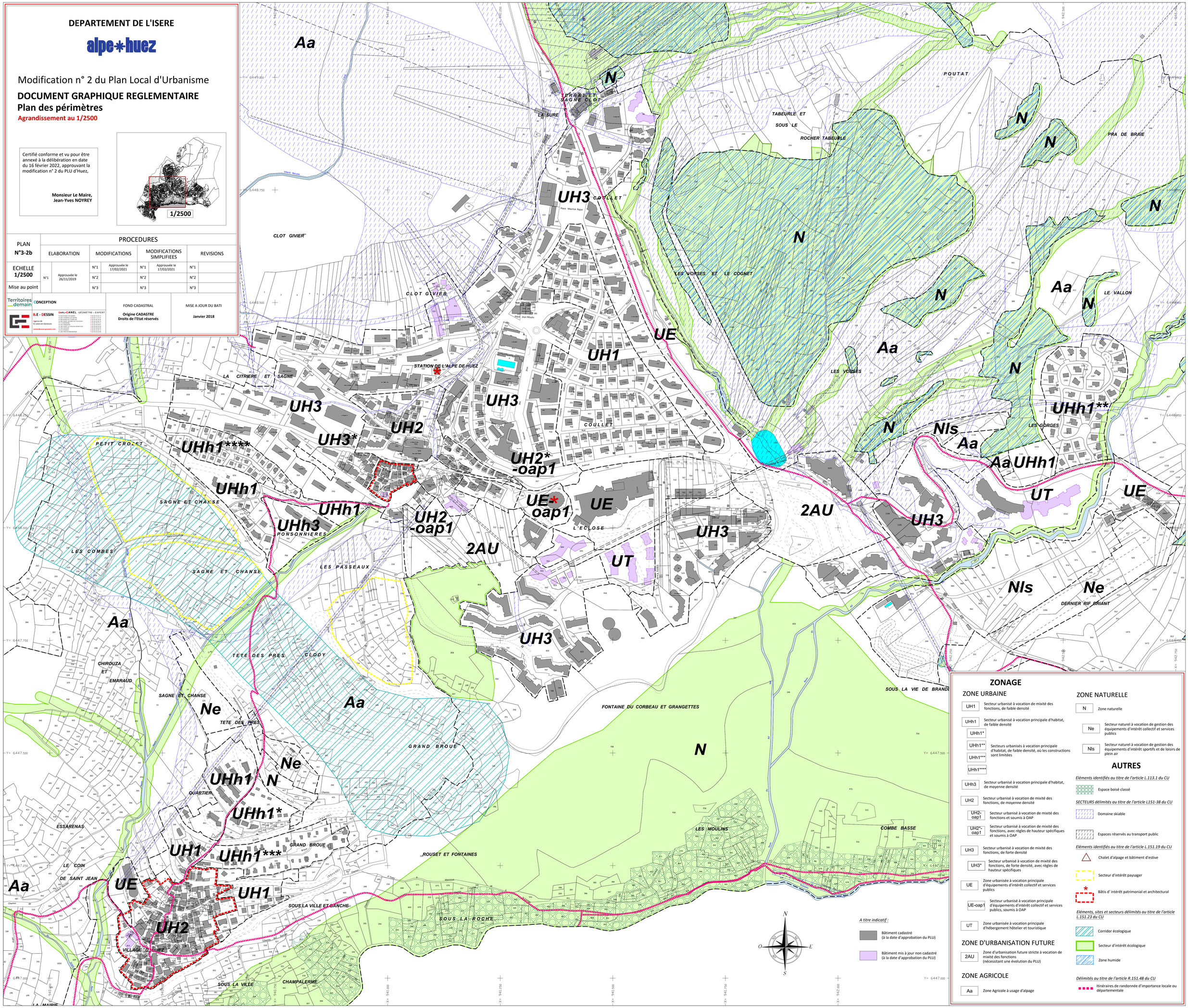

ZONAGE

ZONE URBAINE

- **UH1** — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- **UHh1** — Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- **UHh1*, UHh1**, UHh1***, UHh1****** — Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- **UHh3** — Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- **UH2** — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- **UH2-oap1** — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP
- **UH2*-oap1** — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, avec règles de hauteur spécifiques et soumis à OAP
- **UH3** — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- **UH3*** — Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- **UE** — Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- **UE-oap1** — Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- **UT** — Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE

- **2AU** — Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

ZONE AGRICOLE

- **Aa** — Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- **N** — Zone naturelle
- **Ne** — Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- **Nls** — Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

SECTEURS délimités au titre de l'article L151-38 du CU

- Domaine skiable
- Espaces réservés au transport public

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Secteur d'intérêt paysager
- Bâtis d' intérêt patrimonial et architectural

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE L'ISERE

alpe*huez

Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération en date du 16 février 2022, approuvant la modification n° 2 du PLU d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2b	PROCEDURES							
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES		REVISIONS	
ECHELLE 1/7500	N°1	Approuvée le 26/11/2019	N°1	Approuvée le 17/02/2021	N°1	Approuvée le 19/05/2021	N°1	
			N°2		N°2		N°2	
Mise au point			N°3		N°3		N°3	

Territoires demain

CONCEPTION

B.E - DESSIN
Agence de St Julien-en-Genevois
contact@sarl-canel.com

SARL «CANEL» GEOMETRE - EXPERT
74 ALBERTVILLE (SIEGE) 74 46 78 29 67
74 ANNECY-LE-VIEUX 74 94 35 77 27
74 BAS-SAVOIE (CHABLAIS) 74 50 38 00 16
74 BAS-SAVOIE (FAUCIGNY-MONT-BLANC) 74 25 31 00 16
74 CLUSES (SIEGE) 74 39 18 00 16
74 THONON-LES-BAINS 74 50 26 00 16
74 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS 74 50 49 00 16
74 SEVRIER (SIEGE) 74 52 38 00 16
74 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY 74 25 31 00 16
74 ST-JEAN-DE-MAURIENNE 74 50 44 00 16

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018

ZONAGE

ZONE URBAINE

- **UH1** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- **UHh1** – Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- **UHh1*** , **UHh1**** , **UHh1***** – Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- **UHh3** – Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- **UH2** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- **UH2-oap1** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP
- **UH2*-oap1** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, avec règles de hauteur spécifiques et soumis à OAP
- **UH3** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- **UH3*** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- **UE** – Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- **UE-oap1** – Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- **UT** – Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE

- **2AU** – Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

ZONE AGRICOLE

- **Aa** – Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- **N** – Zone naturelle
- **Ne** – Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- **Nls** – Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

SECTEURS délimités au titre de l'article L151-38 du CU

- Domaine skiable
- Espaces réservés au transport public

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Secteur d'intérêt paysager
- Bâtis d' intérêt patrimonial et architectural

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

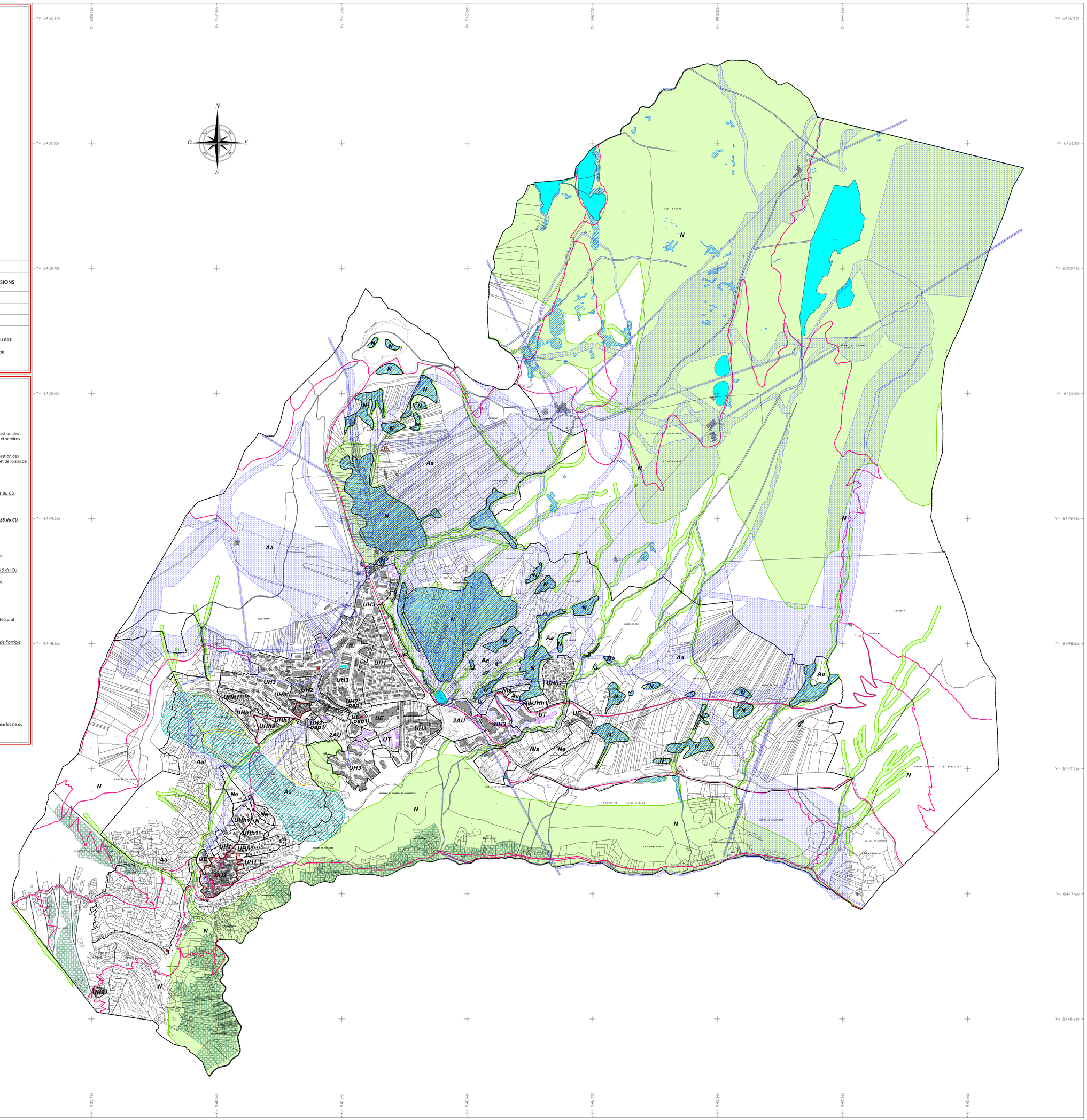

DEPARTEMENT DE L'ISERE

alpe*huez

Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Zonage réglementaire au titre des risques naturels

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération en date du 16 février 2022, approuvant la modification n° 2 du PLU d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2c	PROCEDURES							
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES		REVISIONS	
ECHELLE 1/7500	N°1	Approuvée le 26/11/2019	N°1	Approuvée le 17/02/2021	N°1	Approuvée le 19/05/2021	N°1	
			N°2		N°2		N°2	
Mise au point			N°3		N°3		N°3	

Territoires demain

CONCEPTION

B.E - DESSIN
Agence de St Julien-en-Genevois
contact@sarl-canel-geometre.com

SARL « CANEL » GEOMETRE - EXPERT
12 RUE PIERRE DE COUBERTIN 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS T 04 50 35 07 07
12 RUE PIERRE DE COUBERTIN 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS F 04 50 35 07 17
74 RUE BADER 69100 VILLEURBANNE T 04 78 68 50 50
74 RUE BADER 69100 VILLEURBANNE F 04 78 68 50 51
74 RUE BADER 69100 VILLEURBANNE T 04 78 68 50 50
74 RUE BADER 69100 VILLEURBANNE F 04 78 68 50 51
1 RUE DU MARCHE 74270 FRANGY T 04 50 76 60 50
1 RUE DU MARCHE 74270 FRANGY F 04 50 76 60 51
1 RUE SAINT JOLIOZ 01170 CHEVRY T 04 50 56 60 50
1 RUE SAINT JOLIOZ 01170 CHEVRY F 04 50 56 60 51
1 RUE DU PRIEURE 74500 SAINT GINGOLPH T 04 50 73 60 50
1 RUE DU PRIEURE 74500 SAINT GINGOLPH F 04 50 73 60 51

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018

ZONAGE

ZONE URBAINE

- **UH1** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- **UHh1** – Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- **UHh1*** , **UHh1**** , **UHh1***** – Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- **UHh3** – Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- **UH2** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- **UH2-oap1** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP
- **UH2*-oap1** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, avec règles de hauteur spécifiques et soumis à OAP
- **UH3** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- **UH3*** – Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- **UE** – Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- **UE-oap1** – Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- **UT** – Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE

- **2AU** – Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

ZONE AGRICOLE

- **Aa** – Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- **N** – Zone naturelle
- **Ne** – Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- **Nls** – Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article R.111-3 du CU

- Emprise de la carte R111-3 (cf. annexe SUP)

Eléments identifiés au titre de l'article R.151.34 du CU

- secteurs à risques naturels inconstructibles
- secteurs à risques naturels constructibles sous conditions
- secteurs à risques naturels "Bv" constructibles sous conditions (englobant l'ensemble du territoire)
- Secteurs à risques miniers

A titre indicatif :
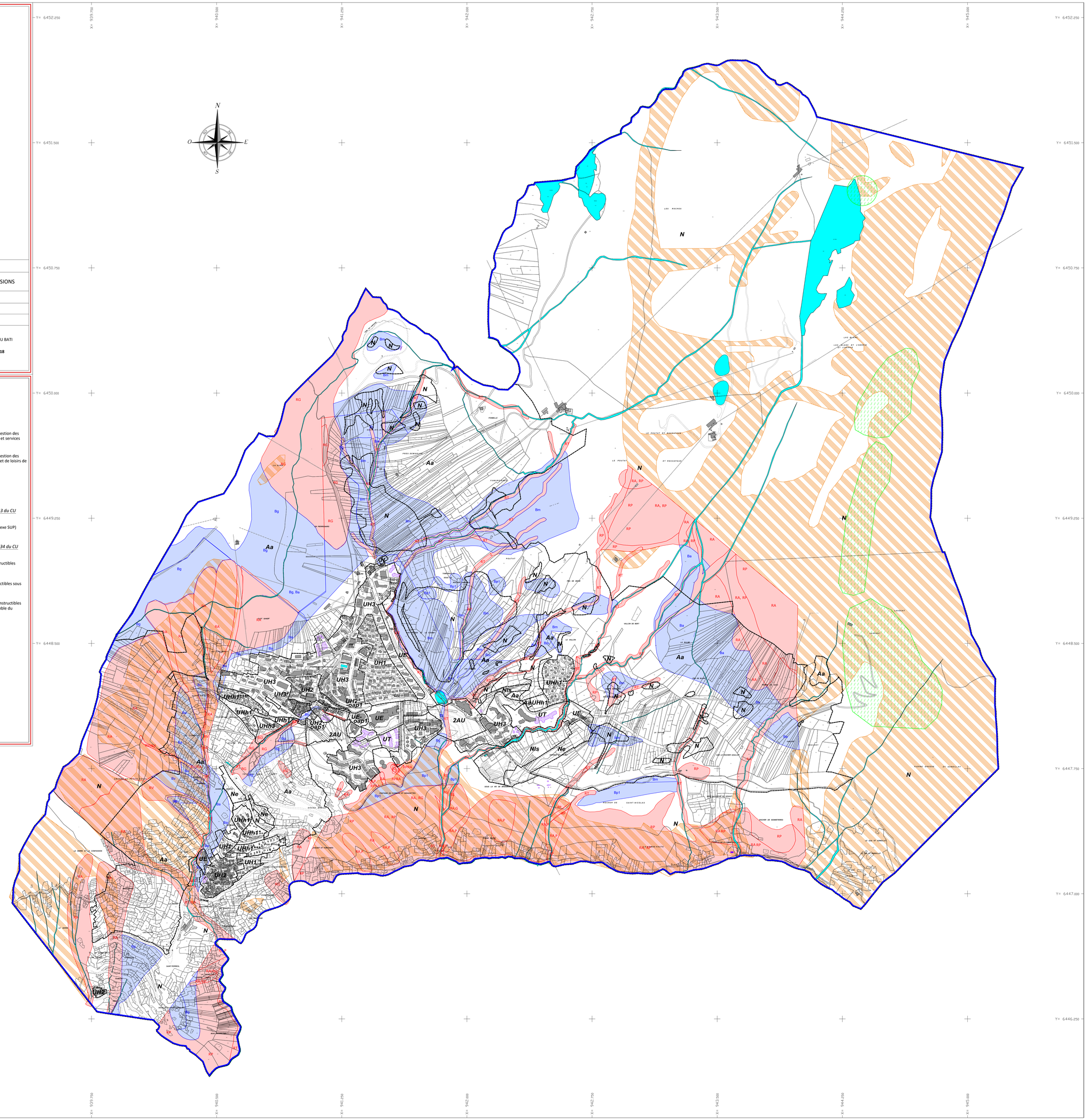
- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)